

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 44 (1971)

**Heft:** 11

  

**Artikel:** Le tourisme d'hiver entre le particularisme et le gigantisme : comment protéger les communes malgré elles?

**Autor:** Bommer, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-127208>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Comment protéger les communes malgré elles?**

54

*Le développement du tourisme de montagne est étroitement lié aux problèmes de l'autonomie communale. En Suisse, les stations sont inconcevables sans la collaboration et l'appui de la localité dans laquelle elle se trouve. La commune édicte les règlements de construction, elle fournit et entretient les infrastructures nécessaires.*

*En contrepartie, elle profite largement des avantages que peut lui procurer la présence d'un centre touristique; sous forme d'impôts, bien sûr, mais aussi dans la mesure où la population indigène participe directement aux activités de la station.*

*De nombreux villages menacés dans leur existence par l'exode rural ont été sauvés par le tourisme. Mais il en est d'autres qui, par excès d'optimisme, se sont laissés entraîner dans de douloureuses expériences.*

En 1962, la commune d'Ayent, au-dessus de Sion, s'était lancée en toute confiance dans l'aventure d'Anzère. Aujourd'hui, les responsables du village ne cachent pas leur déception. L'un d'eux m'a conté ses désillusions: «En dépit des apparences, la station n'est pas une affaire. La commune, qui doit fournir des infrastructures, accomplit un sacrifice incommensurable. L'amenée d'eau potable à Anzère nous a coûté 6 millions. Nous devons aussi construire les voies d'accès, traiter les eaux usées. D'autres tâches nous incombent, tel le problème scolaire. Il est des propriétaires d'appartements qui s'installent en permanence dans la station et ils sont en droit d'exiger des écoles pour leurs enfants.»

Actuellement, les charges consenties par le village sont sans commune mesure avec les avantages que la commune retire de la station. «Les sommes engagées sont irrécupérables avant plusieurs décennies. Et la population locale ne participe que médiocrement à l'exploitation de la station. Une usine, par exemple, nous coûterait beaucoup moins en équipements et en infrastructures mais elle créerait en revanche un nombre d'emplois nettement plus élevé.»

L'exemple d'Ayent – qui n'est pas un cas isolé – soulève brutalement le problème de financement des nouvelles stations. Les communes ne peuvent plus compter que sur leurs propres ressources; à l'exception évidemment, des stations classiques qui, telles Zermatt ou Verbier, se sont fondues progressivement dans des villages existants. Même si le tourisme reste une industrie d'expansion, le problème de la réussite reste posé pour chaque problème pris séparément, la rentabilité escomptée conditionnant

tout naturellement le financement. Chaque élément de la station (hôtels, remontées mécaniques, patinoires) nécessite une base financière solide.

La Confédération, bien que douloureusement démunie de moyens d'intervention, a institué une société de crédit hôtelier qui accorde des prêts ou cautionne la rénovation des hôtels. Cet organisme ne finance toutefois pas la construction d'établissements nouveaux ou de stations artificielles. Mais il peut affecter certaines sommes à des travaux présentant un intérêt général pour une région.

### **La peur**

Werner Kämpfen, le directeur de l'Office national du tourisme estime, lui aussi, que le mode de financement des stations doit être entièrement revu. «Les multiples initiatives souffrent d'absence de coordination. Je suis partisan d'études de marché solides qui tiennent compte du réseau existant et des exigences de la rentabilité. Les nouvelles stations ne peuvent plus se limiter au seul hiver. Il faut étaler l'activité des entreprises touristiques sur deux saisons au minimum.»

Depuis plusieurs années, le Valais a peur. Il voit ses plus belles régions progressivement sacrifiées sur l'autel d'un tourisme désordonné et spéculateur. Des sites qu'il fallait protéger à tout prix sont menacés par des remontées mécaniques ou des lotissements. Désireuses de limiter les dégâts, les autorités cantonales décidaient en 1969 de créer un poste de préposé au tourisme.

Bernard Borner, maître professionnel et auteur d'une thèse sur le tourisme, fut investi l'an dernier de cette nouvelle fonction. Sa tâche consiste à proposer des mesures propres à assurer un développement touristique harmonieux. «Nous dressons actuellement l'inventaire du tou-

A l'assaut des solitudes inviolées, par Sattler



## La protection des sites «d'importance nationale»

55

*Le Conseil fédéral vient de répondre à deux petites questions urgentes de conseillers nationaux, la première concernant la protection du Plateau engadinois entre les lacs de Sils et de Silvaplana, la seconde déplorant la construction projetée de téléphériques au Petit-Cervin, dans la région de Zermatt, et au Feekopf, près de Saas Fee.*

Il est incontestable, a répondu le Conseil fédéral, que le Plateau engadinois dans la région des lacs constitue un paysage d'une beauté incomparable. Aussi, le Petit Conseil du canton des Grisons s'est-il montré d'accord de le classer comme paysage «d'importance nationale».

### **Grisons: subvention possible**

La beauté de la région incite à y construire des habitations et des maisons de vacances. Les organisations qui ont à cœur de défendre la protection de la nature s'efforceront d'obtenir des communes compétentes une amélioration des plans de zone. La commune de Sils a été la première à reviser le plan d'aménagement local d'une façon qui donne satisfaction dans la mesure du possible.

---

risme cantonal. Puis il faudra légiférer. Nous voulons d'abord légaliser la taxe de séjour. Nous préparons aussi un projet de loi cadre de développement et de financement qui nous permettra de planifier l'aménagement et de lutter contre la spéculation.»

M. Bornet évoque le problème des zones de protection. «Pour nous, cette protection n'est pas une fin en soi. Nous voulons protéger pour développer.»

Le Valais ne mise pas – et de loin – que sur le tourisme. Les différents secteurs de l'économie doivent être complémentaires. «Nous voulons décentraliser l'industrie qui a pris le relais des grands barrages. Quant au tourisme, il ne peut se développer au détriment de l'agriculture. Nous ne jouons pas qu'une seule carte. Qu'advierait-il des stations en cas de guerre? Nous devons nous ménager des positions de replis.»

Autre objectif cantonal: veiller à ce que les populations concernées soient en mesure de contrôler et de maîtriser les projets touristiques. Sion ne reste pas indifférent aux tourments financiers dans lesquels se débattent des communes comme Ayent ou Nendaz. «Les projets devront être portés à notre connaissance avant leur réalisation. Ainsi nous serons à même de bien conseiller les communes.»

Jean-Pierre Bommer  
«Feuille d'Avis de Lausanne»

Le Conseil fédéral est prêt à examiner une protection plus étendue par l'octroi d'une subvention. En ce qui concerne les téléphériques du Petit-Cervin et du Feekopf, le Conseil fédéral reconnaît qu'aujourd'hui, personne ne conteste plus sérieusement qu'il faille assigner des limites à la mise en valeur technique non seulement de la haute montagne, mais aussi des autres sites dignes de protection. En revanche, on discute toujours pour savoir jusqu'où les empiétements de la technique peuvent encore être tolérés dans les sites naturels.

Différents organismes ont recouru auprès du Conseil fédéral contre l'octroi de concessions pour la construction des téléphériques en question. Les points de vue pourront être exposés lors de l'élaboration de la décision du Conseil fédéral. Il y aura lieu d'examiner dans quelle mesure il faut tenir compte, actuellement déjà, des principes de l'aménagement du territoire, alors que la Confédération n'a pas encore édicté de prescriptions légales à ce sujet.

